

tout différend est tranché par le Service de la carte d'état-major lui-même, adopter les noms et les graphies qui sont soit confirmés par des textes législatifs soit reconnus par les principaux organismes officiels intéressés;

c) Noter, pour les zones dont on publie des plans à grande échelle, le numéro des maisons et autres immeubles de chaque rue ou, le cas échéant, le nom des locaux qui ne portent pas de numéro;

d) Noter les renseignements concernant chaque nom, ainsi que la forme à adopter pour la carte d'état-major; les renseignements peuvent provenir d'une observation visuelle, d'un document ou d'un texte;

e) Sous réserve des principes généraux énoncés à l'alinéa b, se fier surtout aux sources indiquées ci-après pour chacun de ces types de nom:

Noms de biens appartenant à un seul propriétaire: le propriétaire ou son agent autorisé;

Noms administratifs: voir alinéa c;

Noms de villes, villages et arrondissements de villes: le conseil de quartier, le conseil d'arrondissement urbain et le conseil d'arrondissement rural intéressés.

f) Sous réserve des principes ci-dessus et si aucune donnée courante ne s'y oppose, adopter, pour les noms gaéliques et gallois des détails géographiques secondaires, la forme et l'orthographe recommandées respectivement par l'Ecole des études écossaises et par la Commission des études celtes.

Annexe²

ORGANISMES DU ROYAUME-UNI COMPÉTENTS EN MATIÈRE DE NOMS GÉOGRAPHIQUES

Au Royaume-Uni, en dehors du Service de la carte d'état-major (*Ordnance Survey*), les organismes suivants s'occupent de la question des noms géographiques:

A. — *Ordnance Survey of Northern Ireland*

(*Service de la carte d'état-major de l'Irlande du Nord*) [*Armagh House, Ormeau Avenue, Belfast*]

Les règles applicables à l'orthographe des noms géographiques en Irlande du Nord sont semblables à celles de la carte d'état-major du Royaume-Uni.

B. — *Directorate of Overseas Surveys (Department of Technical Co-operation)* [*Direction des services topographiques d'outre-mer (Département de la coopération technique)*], (*Kingston Road, Tolworth, Surbiton, Surrey, Angleterre*)

La Direction a pour politique générale de considérer le directeur du service topographique du pays intéressé comme l'autorité à qui il appartient en dernier ressort de fixer l'orthographe des noms géographiques. Certains territoires ont leurs propres comités officiels des noms géographiques:

Territoire antarctique britannique, Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud. — L'orthographe des noms est conforme aux décisions du Comité des noms géographiques de l'Antarctique, organisme inter-départemental qui comprend des représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Royal Geographical Society et du Comité permanent des noms géographiques.

Protectorat britannique des îles Salomon. — Un Comité des noms géographiques a été créé récemment et a déjà publié une liste des noms des principales îles et des principaux archipels dont l'orthographe est approuvée.

C. — *Permanent Committee on Geographical Names for British Official Use* [*Comité permanent des noms géographiques à employer officiellement au Royaume-Uni*] (c/o *Royal Geographical Society, 7 Kensington Gore, London, S.W.1*)

Le Comité permanent est un organisme consultatif, présidé par une personnalité indépendante, et qui comprend des représentants de

l'Amirauté, du Ministère des colonies, du Foreign Office, des Ministères de la défense et de la guerre, du Service de la carte d'état-major, du Ministère des transports, du Ministère des postes, de la Royal Geographical Society et de la Royal Scottish Geographical Society.

Ce comité a pour fonction principale d'aider les services officiels britanniques chargés d'établir des cartes en les conseillant pour l'orthographe des noms géographiques, à l'exception de ceux du Royaume-Uni et des colonies. En outre, il étudie les aspects internationaux de la nomenclature géographique et donne des avis à ce sujet. Il établit et garde à l'étude les principes de nomenclature géographique; il recommande et, si nécessaire, met au point des systèmes de translittération et de transcription; il tient compte des problèmes linguistiques qui découlent des changements de souveraineté et d'administration; il enregistre les renseignements concernant l'orthographe étrangère et la terminologie géographique; il correspond avec les organisations du Commonwealth, ainsi qu'avec les organisations étrangères et internationales qui s'occupent de problèmes en relation avec ses activités.

Il publie des listes de noms géographiques approuvés concernant des pays et régions d'outre-mer, ainsi que des glossaires de termes géographiques étrangers.

Les «principes de nomenclature géographique» du Comité sont les suivants:

a) L'orthographe des noms des régions et des éléments géographiques s'étendant à un continent ou au territoire de plusieurs pays, des noms des étendues d'eau s'étendant au-delà des eaux territoriales et des noms de pays doit être conforme à l'usage traditionnel anglais, par exemple: «Sahara», «Alps», «Danube»; «Bay of Biscay»; «Italy».

b) Dans le cas d'éléments océanographiques situés hors des limites des eaux territoriales, les termes descriptifs faisant partie du nom doivent être donnés en anglais, par exemple: «Challenger Bank», «Dogger Bank», «Walfisch Ridge» (et non «Walfisch Rücken»).

c) Les noms approuvés de toute division administrative d'un Etat³ ou d'une fédération d'Etats, ou de tout détail topographique naturel ou artificiel ou de tout lieu situé entièrement sur le territoire d'un Etat ou d'une fédération d'Etats, doivent être ceux qu'a adoptés l'autorité administrative suprême de cet Etat ou de cette fédération d'Etats, par exemple: «Uttar Pradesh» et non «United Provinces». Toutefois, si un nom étranger a une forme différente qui est consacrée en anglais, cette forme peut être citée en second, par exemple: «Cabo de Hornos (Cape Horn)», «Dhiórix Korínthou (Corinth Canal)», «Moskva (Moscou)».

d) Lorsqu'un nom quelconque appartenant à la catégorie mentionnée dans la section c ci-dessus contient un terme descriptif en langue étrangère, ce terme ne doit pas être traduit en anglais, par exemple: «Cabo de Hornos» et non «Cape de Hornos», «Schloss Bellinghoven» et non «Bellinghoven Castle», «Isola d'Ischia» et non «Island of Ischia». Toutefois, lorsqu'un terme géographique figure isolément sur une carte étrangère et qu'il n'est ni un nom propre ni un terme rattaché à un nom propre, il peut être traduit, par exemple: «bridge» et non le mot allemand «Brücke», «ford» et non le mot russe «brod».

e) Les noms de localités et de détails topographiques situés dans des pays qui emploient officiellement des variantes de l'alphabet latin doivent être adoptés avec leur orthographe officielle, y compris les accents et les signes diacritiques utilisés dans ces alphabets respectifs.

f) Les caractères non latins figurant dans les noms officiels de localités et de détails topographiques des pays qui utilisent des alphabets en partie latins peuvent être transposés en caractères latins, conformément aux conventions de ces alphabets, par exemple, les caractères islandais ð et þ sont transposés sous la forme «dh» et «th».

g) Dans les pays où l'alphabet officiel de l'administration n'est pas l'alphabet latin:

i) Si l'on emploie couramment un système officiel de transcription en caractères latins que le Comité juge acceptable, l'orthographe des noms doit s'y conformer, par exemple:

Birmanie: règlement édicté en 1908 par le Gouvernement birman;

³ Pour l'application de ces principes, le terme «Etat» désigne un pays indépendant, un territoire colonial, un protectorat, un Etat protégé ou un territoire sous tutelle.

² Le texte original de ce document a paru sous la cote E/CONF. 53/L.71.

Cambodge: système modifié du Service géographique khmer, adopté en 1959;

Egypte: étude du système égyptien;

Israël: étude du système israélien;

Thaïlande: système (général) de l'Institut royal de Thaïlande;

ii) Lorsqu'il n'existe pas de système national officiel de transcription en caractères latins que le Comité juge acceptable, mais que celui-ci a approuvé, pour le pays ou la langue considérés, un système de transposition en caractères latins, la forme officielle des noms est transcrite selon ce système, par exemple,

Arabe: le système BGN/PCGN;

Bulgare: le système BGN/PCGN;

Grec: le système BGN/PCGN;

Persan: le système BGN/PCGN;

Russe: le système BGN/PCGN;

iii) Lorsqu'il n'existe aucun système de transcription que le Comité (PCGN) juge acceptable, la forme officielle des noms est transcrite selon l'alphabet conventionnel reproduit ci-après.

h) Dans les pays où l'écriture officielle n'est pas alphabétique, la forme officielle des noms est rendue en caractères latins conformément aux systèmes de transcription approuvés par le PCGN, par exemple,

Chine: le système Wade-Giles, modifié en 1942;

Japon: le système Hepburn, recommandé en 1942;

Corée: le système McCune-Reischauer.

j) Dans les territoires où les principes susmentionnés peuvent se révéler inapplicables les noms géographiques doivent, dans toute la mesure possible, être transcrits avec l'alphabet officiellement utilisé pour la langue en question ou être recueillis sur le terrain par les méthodes scientifiques que l'on emploie pour transcrire phonétiquement la parole. Ce n'est qu'à défaut de ces moyens qu'il faut enregistrer ces noms géographiques selon l'alphabet conventionnel ci-après.

ALPHABET CONVENTIONNEL

| Symbole (Voyelles) | Série de sons représentée |
|-----------------------|---|
| a | «A» dans l'anglais « <i>father</i> »; tous les sons représentés par «a» dans les mots « <i>patte</i> », « <i>pas</i> », « <i>page</i> », « <i>pâte</i> »; «o» dans le mot anglais « <i>son</i> » ou «u» dans « <i>cut</i> »; de même une nuance de la voyelle neutre non accentuée (voir en regard de «ö», ci-après). |
| e | La première partie de la diphtongue dans l'anglais « <i>day</i> », «é», dans « <i>thé</i> »; «ai» dans l'anglais « <i>fair</i> », «è», dans « <i>père</i> »; «e» dans l'anglais « <i>bet</i> »; une nuance de la voyelle neutre non accentuée (voir en regard de «ö» ci-après). |
| i | «Ee» dans l'anglais « <i>fee</i> », «i» dans « <i>si</i> », «i» dans l'italien « <i>via</i> »; «i» dans l'anglais « <i>sit</i> »; |
| o | «Ou» dans l'anglais « <i>bought</i> »; «aw» dans « <i>law</i> », «o» dans « <i>not</i> »; «eau» dans « <i>beau</i> », «o» dans l'anglais « <i>rotund</i> ». |
| ö | «Ö» dans l'allemand « <i>schön</i> », «eu» dans « <i>peu</i> » ou « <i>peur</i> », «œ» dans «œuf»; «ea» dans « <i>earth</i> » (ce dernier son est la voyelle neutre accentuée en anglais). La voyelle neutre non accentuée en anglais (le son de «a» dans « <i>marine</i> », «e» dans « <i>often</i> », «u» dans « <i>difficult</i> ») est mieux représentée par «a» ou «e», selon qu'elle se rapproche plus de l'un ou de l'autre. |
| u | «Oo» dans l'anglais « <i>boot</i> »; «oo» dans « <i>foot</i> » ou «u» dans « <i>put</i> » (mais non dans « <i>but</i> »). |
| ü | «Ü» dans l'allemand « <i>über</i> », «u» dans « <i>lune</i> ». |
| y | La demi-voyelle, inconnue dans la prononciation normale de l'anglais, représentée par le signe «Ы» en russe et par «İ» en turc. Il est à noter que la lettre «y» est employée également comme symbole de consonne (voir ci-après). |

| Symbole | Série de sons représentée |
|------------------------|---|
| (Diphtongues) | Peuvent être représentées par des combinaisons des symboles de voyelles indiqués ci-dessus. |
| (Consonnes) | |
| b | Le «b» anglais, ou tout autre son apparenté au «b» pour des oreilles anglaises, comme le «b» de l'espagnol « <i>saber</i> ». |
| ch ou c ⁴ | «Ch» dans l'anglais « <i>church</i> ». Cette valeur est attribuée à la lettre «c» dans certaines parties de l'Afrique. |
| d | Tout son reconnu comme une sorte de «d». |
| dh | Le son du «th» doux de l'anglais dans « <i>this</i> », « <i>they</i> », etc. |
| f | Toute espèce de f. |
| g | «G» dans les mots anglais « <i>got</i> » ou « <i>gift</i> ». |
| gh | Le son guttural doux représentée par «Ĝ» (ghain) en arabe, qui ressemble à celui du «r» parisien. |
| h | (i) L'aspiration des voyelles (les sons précédant les voyelles dans les mots anglais « <i>her</i> », « <i>hat</i> »); (ii) l'aspiration des consonnes (le «k», le «t» et le «p» emphatiques sont aspirés en anglais; «b» est souvent aspiré dans l'anglais parlé par les Irlandais). Dans un alphabet conventionnel, il n'est possible de distinguer entre les diagraphes (paires de lettres représentant des sons uniques) «dh», «gh», «sh», «th» et «zh» et les lettres «d», «g», «k», «s», «t» et «z» aspirées, respectivement, que grâce à des systèmes très complexes. |
| j | «J» dans l'anglais « <i>jib</i> » ou «g» dans « <i>gem</i> ». |
| k | Toute espèce de son «k», comme «c» dans l'anglais « <i>cat</i> ». |
| kh | «Ch» dans l'écossais « <i>loch</i> » ou l'allemand « <i>ach</i> ». |
| l | «L» dans l'anglais « <i>leave</i> »; «ll» dans « <i>wall</i> »; «ll» dans le gallois « <i>llan</i> ». |
| m | «M» anglais. |
| n | «N» anglais. |
| ñ ou ny | Comme dans l'espagnol « <i>cañón</i> ». Employé dans de nombreuses parties de l'Afrique. |
| ng | «Ng» dans l'anglais « <i>singer</i> » ou « <i>finger</i> ». |
| p | Toute espèce de «p». |
| q | Le son guttural représenté par «ق» (qaf) en arabe. |
| r | «R» comme il se prononce en Ecosse; tout autre son «r» clairement roulé ou vibré, comme dans l'espagnol « <i>pero</i> ». |
| s | «Ss» dans l'anglais « <i>hiss</i> » (mais non «s» dans « <i>his</i> »). |
| sh ou š ⁴ | «Sh» dans l'anglais « <i>fish</i> ». |
| t | Toute espèce de «t». |
| th | «Th» anglais dur comme dans « <i>thistle</i> ». |
| v | «V» anglais. |
| w | «W» anglais. |
| x (= ks) | «X» dans « <i>extra</i> » (non dans « <i>exact</i> »). |
| y | «Y» dans l'anglais « <i>yet</i> ». Il est à noter que la lettre y est utilisée également comme symbole de voyelle (voir plus haut). |
| z | Le «z» anglais ou le «s» de « <i>was</i> ». |
| zh (ou z) ⁴ | «J» dans « <i>je</i> »; «s» dans l'anglais « <i>measure</i> ». |
| (') | Apostrophe renversée, le son sémitique représenté par «ع» ('ain) en arabe; le «coup de glotte». (Dans la pratique, les deux sons ne se rencontrent pas ensemble.) |

⁴ Voir l'instruction 6 ci-après.

1. Il y a lieu de prendre pour base de la graphie la prononciation indigène type.
2. Chaque son doit être représenté par le symbole correspondant qui s'en rapproche le plus, et un symbole ne peut être doublé que pour indiquer la répétition nette du même son.
3. Si leur représentation est indispensable, un symbole voyelle peut être marqué: d'un accent aigu (´) pour l'accent tonique; du signe (˘) qui allonge la voyelle; d'un tilde (˜) pour la nasaliser.
4. Les consonnes rétrofléchies, emphatiques, implosives ou éjectives peuvent être indiquées par un point au-dessous du symbole qui les représente.
5. La palatalisation des consonnes comme en russe peut être indiquée par une apostrophe après le symbole intéressé.
6. S'il est indispensable de faire une distinction entre «sh», «zh» (symboles indiqués ci-dessus) et les lettres «s» et «z» aspirées, respectivement, on peut employer à la place des deux premiers les symboles «š» et «ž». De même, les symboles «c» et «ch» peuvent remplacer les sons «ch» non aspiré et aspiré, respectivement.
7. Pour rendre très exactement les noms géographiques dans l'alphabet conventionnel, et les translittérer aussi fidèlement que possible, ainsi qu'il convient dans les textes, et en particulier dans les nomenclatures, il y a lieu d'utiliser les signes diacritiques indiqués aux paragraphes 3, 4, 5 et 6 ci-dessus. Si une transcription et une translit-

tération plus lâches suffisent, comme pour les cartes, on peut omettre les signes diacritiques. (Cette instruction ne s'applique qu'à l'alphabet conventionnel et laisse toute sa valeur à l'alinéa e des principes de nomenclature.)

ORDRE ALPHABÉTIQUE

L'alphabet conventionnel intégral comprend les 37 symboles suivants: a, b, ch ou c, d, dh, e, f, g, gh, h, i, j, k, kh, l, m, n, ñ, ou ny, ng, o, ö, p, q, r, s, sh ou š, t, th, u, ü, v, w, x, y, z, zh ou ž, (´); cependant les noms écrits selon cet alphabet doivent être classés ou disposés dans l'ordre alphabétique anglais habituel, sans qu'il soit tenu compte du signe (´).

D. — *Directorate of Military Survey (War Office and Ministry)*
(*Direction de la cartographie militaire — Ministère de la guerre*)

La Direction est chargée de contrôler l'orthographe des noms sur les cartes terrestres et aéronautiques. Les principes qu'elle applique sont ceux qui sont énoncés aux chapitres A, B ou C ci-dessus, selon le cas.

E. — *Hydrographic Department of the Admiralty (Département hydrographique de l'Amirauté)*

Le Département hydrographique est l'organisme chargé de contrôler l'orthographe des noms de détails topographiques situés dans les eaux territoriales du Royaume-Uni entre le niveau des basses eaux et la ligne des cent brasses de fond (1 brasse = 1,829 m). Il est chargé également de contrôler des noms dans les cartes hydrographiques et il applique les principes énoncés aux chapitres A, B ou C ci-dessus, selon le cas.

DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LE CANADA¹

L'Alberta est la plus à l'ouest des trois provinces de la Prairie canadienne et l'avant-dernière province du Canada vers l'Ouest. Elle n'est entrée dans l'histoire qu'assez tard, en 1754, lorsque le premier explorateur européen, Anthony Henday, ayant traversé la vaste prairie de l'arrière-pays, aperçut les montagnes Rocheuses depuis leurs premiers contreforts. L'Alberta n'a été constituée en province qu'en 1905, c'est-à-dire durant la vie de beaucoup de contemporains. Surtout rurale à l'origine, elle s'est peu à peu urbanisée en 62 ans et son économie s'est diversifiée grâce au pétrole découvert au cours des 20 dernières années.

Bien que nouvelle venue dans l'histoire, l'Alberta y est entrée avec un riche héritage de noms géographiques. Ces noms sont de trois origines principales, amérindienne, française et anglo-saxonne, certains noms originaires d'autres groupes étant venus s'y ajouter par la suite. Ils remontent au temps des trappeurs ou à celui des missionnaires, ou datent de la période de la colonisation et de la construction des chemins de fer, qui s'est étendue du début du siècle à nos jours. On peut citer, à titre d'exemples: le Saskatchewan (le Saskatchewan du Nord et le Saskatchewan du Sud traversent tous deux l'Alberta) dont le nom, dérivé de l'indien cree «Kis-is-skatche-wan», signifie «courant rapide»; le lac Wabanum, dont le nom signifie «miroir» en indien; Wesakiwin, ville de la province dont le nom veut dire «colline de la paix»; Athabaska, qui signifie «là où il y a des roseaux». La liste est pratiquement infinie et ces noms sont aujourd'hui d'usage courant bien qu'anglicisés dans une certaine mesure. Les influences française et anglaise ont pénétré avec le commerce des fourrures; beaucoup de commerçants français qui traitaient avec la Northwest Company et la Hudson's Bay Company ont laissé leur marque en Alberta, bien que la plupart des noms français datent de la période des missionnaires au cours de laquelle les prêtres oblates furent particulièrement actifs. Lacombe porte le nom

du père Albert Lacombe, olat de Marie-Immaculée, missionnaire renommé qui fut l'un des premiers à pénétrer dans l'Alberta. Les noms des lacs Sainte-Anne, Des Arcs et La Nonne datent tous de cette période. Le lac aujourd'hui dénommé «Isle Lake», adaptation médiocre d'un nom descriptif, apparaît sur les anciennes cartes sous le nom de «lac Desisles» et nul ne sait pourquoi ce nom n'a pas été conservé.

Après l'influence indienne, c'est l'influence anglo-saxonne qui est la plus marquée car il s'est trouvé que l'Alberta, aussi bien au temps du commerce des fourrures que plus tard, a été surtout colonisée par des émigrants d'origine britannique. La province elle-même porte le nom de la princesse Louise Caroline Alberta, quatrième fille de la reine Victoria et épouse du marquis de Lorne qui fut Gouverneur général du Canada de 1878 à 1883. C'est dans un sonnet dédié à sa femme que cet érudit baptisa la province. Edmonton a reçu le nom de la ville du Middlesex, qui est aujourd'hui un faubourg de Londres, d'un négociant de la baie de l'Hudson, William Tomison, qui voulait honorer son commis principal, John Peter Pruden, originaire d'Edmonton en Angleterre. Les noms de cette nature sont innombrables et mériteraient à eux seuls la rédaction d'un mémoire.

La représentation de l'Alberta dans les organismes géographiques du Canada se limitait à l'origine à un membre qui faisait partie de l'ancienne Commission géographique du Canada et faisait de son mieux pour transmettre les informations voulues au service central d'Ottawa. Pendant cette période préliminaire ont pris naissance beaucoup de noms qu'il aurait été préférable, dans bien des cas, de voir tomber dans l'oubli mais qui ont été consacrés par l'usage. Il semble qu'il n'y ait eu au début aucune règle précise mais cet état de choses, empirique bien qu'apparemment efficace, s'est cependant prolongé jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

C'est en 1947 qu'à la suite d'un ou deux incidents regrettables a été constituée la Commission de géographie de

¹ Le texte original de ce document, rédigé par E. J. Holmgren, secrétaire de la Commission de géographie de l'Alberta et membre du Comité permanent canadien des noms géographiques, a paru en anglais sous la cote E/CONF.53/L.59.